

IP R

INSECTICIDE DE CONTACT A EFFET CHOC Pour INSECTES VOLANTS / RAMPANTS

IP R est une préparation à base d'une combinaison de fonctions insecticides.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 770 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Odeur	: ESSENCE DE PIN ET DE ROMARIN
Point éclair	: 65°C AFNOR COUPE FERMEE
Inflammabilité	: POINT D'ECLAIR SUPERIEUR A 55°C CLASSE A3
Couleur	: INCOLORE
Gaz propulseur	: PROPULSEUR HYDROCARBONE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

IP R a une action mixte, non spécifique, de choc par contact ou par ingestion, contre les insectes rampants blattes, cafards, punaises, fourmis, scarabées, araignées, mites, poux...) et également contre les insectes volants (mouches, moustiques, guêpes...).

IP R est polyvalent, il agit sur les adultes, les larves et les œufs. Apporte une solution de remplacement pour la destruction des insectes, cafards et mouches notamment devenus résistants aux organo-chlorés ou phosphorés.

IP R a une triple action

- **ACTION DE CHOC** ➔ par ingestion provoquant paralysie totale et mort des insectes.
- **ACTION DE REMANENCE** ➔ selon l'imprégnation et la perméabilité du support, de 3 à 6 mois sur supports tels que le bois, matériaux poreux. Noyaux insecticides peu sensibles aux conditions ambiantes et aux expositions à la lumière.
- **ACTION REPULSIVE** ➔ lorsque la teneur en matière active diminue dans les zones initialement traitées, suite à l'ingestion des insectes fréquentant les surfaces, un film répulsif subsiste provoquant le départ des insectes.

MODE ET DOSE D'EMPLOI

• Pour toute application en intérieur comme en extérieur, avant de pulvériser, veiller à ce qu'aucune source d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement) soit présente dans le local ou les environs du lieu d'application.

• Pulvériser sur les insectes et surtout sur les endroits de passage et de séjours habituels des insectes (plinthes, bas de fenêtres, zones obscures, humides ou chaudes, arrières de panneaux, meubles, tuyaux, gaines de chauffage, fissures de murs, sous-sols...).

• Renouveler périodiquement dès la réapparition afin d'éviter la réimplantation de nouvelles colonies d'insectes rampants.

• Ne pas pulvériser vers des denrées alimentaires, retirer les produits non emballés et les matériels pouvant être mis en contact direct avec les aliments (en cas de contact avec les surfaces pouvant être au contact des denrées, laver soigneusement avec un détergent compatible pour l'utilisation en industries agroalimentaires).



RECOMMANDATIONS



EUH208 Contient 3-(2,1-DICHLOROVINYL)-2,1-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE. Peut produire une réaction allergique.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. **P102** Tenir hors de portée des enfants. **P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. **P211** Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. **P251** Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. **P410 + P412** Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Nom	CAS	%
3-(2,1-DICHLOROVINYL)-2,1-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE	cas 52645-53-1	2.21 g/kg
PIPERONYL BUTOXYDE	cas 51-03-6	5.02 g/kg
CYPERMETHRINE CIS/TRANS +/-40/60	cas 52315-07-8	6.98 g/kg

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement. La durée d'action est de plusieurs heures. Occupation des locaux après traitement nécessite un délai de 15 minutes dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Toujours effectuer au préalable, dans la zone à traiter pour déterminer compatibilité du traitement

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.